

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 MARS 2021

Présents : DAIRE Christian, BALADE Jean-François, BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, DESCLAUX Nadège, DOUMERC Marjorie, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, FUMEY Wilfrid, JEANSON Claire, LAMARQUE Bernard, Laurie MALEPLATE-JANUARD, PINAUD Nicolas, RATEAU Christian, SESE-DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danièle, VERVOUX-CARREYRE Émeline - **Excusés** : NORGUET Nadine (pouvoir à M. CATTANEO), CHRETIEN Romain (pouvoir à M. FAVIER), SEDANO Bernadette - **Secrétaire** : FUMEY Wilfrid

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2021

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2021-03-1 : Demande de subvention dans le cadre du « Plan de relance – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et primaires »
- > 2021-03-2 : Demande de subvention dans le cadre du « Plan de relance – Appels à projets pour la transition agroécologique, soutien à certaines cantines scolaires »
- > 2021-03-3 : Demande de subvention dans le cadre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par des événements climatiques (DSEC) en vue de la réparation des dégâts causés aux voiries par la crue de la Garonne
- > 2021-03-4 : Approbation du rapport du 6 février 2021 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- > 2021-03-5 : Dénomination de la salle de pratique du judo au Complexe Sportif : Dojo « Pierre MOUTET »
- > 2021-03-6 : Dénomination de l'« Impasse des mousserons »

III : INFORMATIONS

- 1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- 2 > Gestion du personnel – information sur les récents recrutements
- 3 > Présentation du compte rendu du dernier conseil d'école par M. BOUCAU

IV : QUESTIONS DIVERSES

Ce conseil municipal est organisé à nouveau à l'Espace Culturel aux fins de respecter les consignes sanitaires dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. La réunion a lieu en présence d'un public limité en nombre.

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2021

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2021-03-1 : SUBVENTION PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et primaires

M. le Maire rappelle à ses collègues le nouvel appel à projets du « Plan de relance – Continuité pédagogique » lancé en ce début d'année par le Ministère de l'éducation nationale. Ce programme s'inscrit dans le cadre d'un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

De manière concertée avec l'équipe éducative, M. le Maire souligne l'intérêt que présente cet appel à projet pour compléter l'équipement numérique actuel de l'école par un lot de 15 tablettes, disposant de logiciels éducatifs, ainsi que pour rénover le réseau internet du groupe scolaire G. Brassens.

Il présente aux élus municipaux le plan de financement suivant de cette opération :

Matériels, réseau, services et ressources numériques	: 30.283,39 € HT
TVA	: 6.056,68 €
TTC	: 36.340,07 €
Subvention « Etat - Plan de relance »	: 19.750,00 €
Autofinancement communal :	: 10.533,39 €

M. BOUCAU précise que cette mise à niveau de l'équipement numérique des écoles ne concerne que les classes élémentaires, pas les maternelles. 8 classes sont donc éligibles à ce dispositif, le financement sera donc adapté en fonction. Le dossier de financement est à déposer avant le 31 mars 2021. Si le choix du matériel et des logiciels éducatifs proposés par La Poste obtient l'assentiment général des élus municipaux (pour 9950 € TTC), la commune reste dans l'attente d'un second devis pour la rénovation du réseau internet au sein du groupe scolaire (plus de 26.000 € TTC estimé à ce jour). Mme SESE-DUVILLE précise que la livraison du matériel sera réalisée au plus tard au 30 juin.

En conséquence, M. le Maire propose aux conseillers de déposer une demande de subvention sur la base des éléments indiqués ci-dessus. Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte le projet de compléter l'équipement numérique de l'école G. Brassens dans le cadre de l'«appel à projets pour un socle numérique dans les écoles » par un lot de 15 tablettes incluant des logiciels éducatifs, ainsi que celui de rénover le réseau internet de l'école.
- Décide de demander à l'«État – Ministère de l'éducation nationale » le versement de la subvention correspondante au taux maximum pour financer cette opération,
- Accepte le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire à la réalisation de cette opération.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

> 2021-03-2 : SUBVENTION PLAN FRANCE RELANCE – soutien de certaines cantines scolaires

M. le Maire informe ses collègues que le plan « France Relance » comporte un volet en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. L'axe de transition agroécologique comporte un soutien à certaines cantines scolaires, visant à aider des petites communes à investir pour la mise en place de mesures issues de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi EGALIM » dans le secteur de la restauration scolaire, c'est-à-dire afin qu'elles puissent plus facilement introduire des produits locaux et de qualité.

Le taux de subvention est fixé à 100% du montant HT des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond déterminé en fonction du nombre de repas servis aux élèves d'écoles primaires pendant l'année 2018-2019 (26.622 repas au restaurant scolaire de TOULENNE), soit :

- Pour un nombre de repas compris entre 14.000 et 27.999 : plafond de 11.200 € + 0,60 €/ repas à partir du 14000^{ème} = 18.773,20 € pour la commune de TOULENNE.

La demande de subvention doit être déposée auprès de la Direction de l'ASP Occitanie. Cette subvention doit aider au financement notamment d'investissements en matériel pour préparer, stocker, cuisiner, servir des produits frais. M. le Maire souligne l'intérêt que présente cet appel à projets pour compléter et mettre aux normes l'équipement mobilier de la cuisine du restaurant scolaire de l'école G. Brassens. Il présente aux élus municipaux les projets d'investissements en matériel de cuisine pouvant être éligibles à cette subvention :

➤ 2 armoires frigorifiques positives à 1.521,00 € l'unité, soit	3.042,00 € HT
➤ 1 four mixte électrique à chaudière 20 niveaux à	15.367,00 € HT
➤ Pose, raccordement, mise en service	700,00 € HT
▪ Total HT	19.109,00 €
▪ TVA	3.821,80 €
▪ Total TTC	22.940,80 €

M. le Maire propose aux conseillers de déposer une demande de subvention sur la base des éléments indiqués ci-dessus. Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte de compléter et mettre aux normes l'équipement mobilier de la cuisine du restaurant scolaire de l'école G. Brassens dans le cadre de l'« appel à projets pour la transition agroécologique », en se portant acquéreur des matériels indiqués ci-dessus.
- Décide de demander à l'« État – Direction de l'ASP Occitanie » le versement de la subvention correspondante au taux maximum pour financer cette opération,

- Accepte le plan de financement prévisionnel suivant :
Coût acquisition du matériel pour le restaurant scolaire :
 - Total HT 19.109,00 €
 - TVA 3.821,80 €
 - Total TTC = 22.940,80 €
 - Subvention « Etat - Plan de relance » = 18.773,20 €
 - Autofinancement communal : = 335,80 €
- Autorise M. le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire à la réalisation de cette opération.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

M. le Maire évoque la possibilité d'installer l'actuel four du restaurant scolaire à l'Espace culturel. M. RATEAU l'envisage plutôt à la cuisine des associations.

2021-03-3 : SUBVENTION – FONDS DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES TOUCHÉES PAR DES ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

M. le Maire informe ses collègues que l'article R1613-3 et suivants du CGCT prévoit une dotation visant à aider à la réparation des dégâts causés à certains de leurs biens par des événements climatiques ou géologiques graves. Ce type de subvention peut être demandé mais uniquement pour des biens et des ouvrages non couverts par les assurances. Le dossier sera instruit en lien avec la DDTM. Les communes disposent d'un délai de deux mois, après l'évènement pour faire leur demande. Le taux maximum de subvention est de 30 % lorsque le montant des dégâts subis est inférieur à 10 % du budget de la collectivité (entendu comme la somme des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du dernier CA).

A ce titre, M. le Maire propose aux élus municipaux le dépôt auprès des services de l'État d'une demande de subvention visant à financer partiellement les travaux de réparation de la voie communale n°11 dite « Route du Mourguet », ayant subi des dégâts lors de la crue de la Garonne du 3 au 8 février dernier. Il rappelle que cette voie venait d'être rénovée à l'été dernier.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte de procéder aux travaux de réparation de la voie communale n°11 dite « Route du Mourguet » consécutivement aux dégradations subies lors de la crue de la Garonne de février 2021 ;
- Décide de demander à l'État le versement de la subvention correspondante au taux maximum pour financer cette opération ;
- Accepte le plan de financement prévisionnel suivant :
Coût des travaux :

Total HT	35.843,80 €	
TVA	7.168,76 €	
Total TTC	43.012,56 €	
Subvention « Etat – DSEC 30 % »	=	10.753,14 €
Autofinancement :	=	25.090,66 €
- Autorise M. le Maire à signer tout autre document nécessaire à la réalisation de cette opération.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

M. le Maire regrette que cette voie communale n'ait pu être rénovée en enrobé en 2020, la chaussée aurait certainement tenu le choc de l'inondation. Mme SOUPERBAT obtient confirmation que la demande de subvention sera bien présentée avec une réfection de voirie en enrobé, non pas en bicouche. Mme SESE-DUVILLE demande à ce que l'opportunité de réaliser cette dépense soit débattue lors de la prochaine séance d'élaboration du budget communal 2021, en comparant notamment l'usage de cette voie en secteur rural à celui d'autres voies, dont le Chemin des Menjots. M. le Maire répond qu'il s'agit ce soir de déposer une demande de subvention, des arbitrages seront effectivement réalisés lors de la prochaine préparation budgétaire.

> 2021-03-4 : APPROBATION DU RAPPORT DU 6 FÉVRIER 2021 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ET DU NOUVEAU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du 06 février 2021,
Vu le rapport du 06 février 2021 de la CLETC en découlant,

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

- évaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence voirie de la ZA de Coussères.

En application du IV de l'article 1609 nonies C - V 1°bis du Code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC. Le rapport est joint à la présente délibération.

Après avoir entendu la présentation du rapport par M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de la CLECT du 06 février 2021.
- Approuve le montant d'attribution de compensation pour l'année 2021 qui demeure inchangé pour la commune de TOULENNE à 116.300,59 €

> 2021-03-5 : Dénomination de la salle de pratique du judo au Complexe Sportif : Dojo « Pierre MOUTET »

M. le Maire tient en tout premier lieu à signaler une confusion des prénoms, paru dans le dernier bulletin communal, avec celui de notre ancien Maire Claude GAUBERT, et demande à bien vouloir excuser cette erreur de plume.

M. le Maire rappelle la sollicitation de Philippe RIBES, actuel président du « Judo Club Toulennais », visant à obtenir l'aval du conseil municipal pour faire baptiser le dojo du Complexe sportif du nom de Pierre MOUTET. Pleinement investi dans la vie associative communale dans les années 1960, puis sportive au sein des clubs de pétanque et de football, ce dernier fut également conseiller municipal. Fondateur du « Judo Club Toulennais » en 1974, il s'est engagé tout au long de sa vie pour développer les activités de ce club, le faire évoluer pour répondre aux besoins de nos judokas et participer ainsi à la renommée régionale de cette structure sportive. De par son implication dans le soutien au milieu sportif toulennais, Claude GAUBERT, maire de Toulennais (1971-1995), lui remit la médaille de bronze jeunesse et sport en 1993.

M. le Maire rappelle que les enfants de Pierre MOUTET ont donné leur accord pour l'utilisation du nom de leur père, et que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** que la salle de pratique du judo de la commune de TOULENNE portera dorénavant la dénomination de « Dojo Pierre MOUTET ». M. le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures utiles à la bonne application de cette délibération et à signer tout document y afférent.

M. le Maire remercie les élus de cette décision qui permettra d'honorer la mémoire de Pierre MOUTET. Il adresse également une pensée pour les enfants dont leur mère est décédée ces derniers jours.

> 2021-03-6 : Dénomination de la voie desservant les logements du 21 ter Rue de l'église

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT. Il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours mais également de la Poste et de tout autre transporteur, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après discussions, M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de dénomination de la voie desservant les habitations actuellement référencées au n° 21 ter rue de l'Église par « **l'Impasse des mousserons** », telle que mentionnée sur le plan ci-dessous :



En bleu :
« Impasse des
MOUSSERONS »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- Valide la proposition de dénomination de l'« **Impasse des mousserons** », telle que mentionnée sur le plan ci-dessus
- Autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Charge M. le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de cette voie.

III : INFORMATIONS

1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

N° 2021-TOUL-14 Terrains du Sud vend un terrain à bâtir, lot 6, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie de 503 m² au prix de 64 000 €.

N° 2021-TOUL-15 Les Consorts BONNAUD vendent un terrain à bâtir, sis 19 route de Landiras cadastré section B 4117 d'une superficie totale de 579 m² au prix de 38 000 €.

N° 2021-TOUL-16 M. et Mme COSKUN vendent une maison d'habitation sise 2 route du Mourguet sur un terrain d'une superficie totale de 544 m² cadastré section A 388-492 au prix de 69 000 €

N° 2021-TOUL-17 La SCI SAINTE ELIA vend une maison d'habitation sis 5 route de Landiras sur un terrain d'une superficie totale de 742 m² cadastré section B 4106-4112-4113 au prix de 143 500 €

N° 2021-TOUL-18 Les SCI BTVP et les établissements RADENEN vendent un local à usage commercial sis Peyronne sur un terrain d'une superficie totale de 3 637 m² cadastré section A 575-578 au prix de 1 200 000 €.

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2 > Gestion du personnel – information sur les récents recrutements (agent d'accueil et services civiques)

1 / En prévision du départ à la retraite au 1^{er} juillet 2021 de Mme Sylvie LACLOTTE – LEPAS, notre agent d'accueil de la Mairie, un recrutement d'un nouvel adjoint administratif a été organisé. La date limite de remise des candidatures avait été fixée au 17 février dernier. 60 ont été reçues en moins d'un mois. A l'issue des 5 entretiens organisés avec la commission de recrutement en date du 11 mars dernier, a été retenue la candidature de Mme Pauline LEBRETON, demeurant à Coimères. Âgée de 37 ans, cet adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de la Communautés de Communes du Sud-Gironde est actuellement mise à disposition de la Mairie de Villandraut, où elle exerce les missions similaires à celles de notre agent. Sa prise de poste est prévue pour le 17 mai prochain.

2 / Des difficultés sont actuellement rencontrées pour le recrutement des 2 volontaires en service civique tel que décidé lors du Conseil municipal du 22 janvier en vue d'apporter du renfort aux services municipaux dans le contexte particulier actuel de crise sanitaire. Le poste prévu pour le CCAS tarde à obtenir son agrément auprès de la DDCS, l'agent récemment retenu sur le poste de l'école a démissionné. La finalisation de ces recrutements par CAP SOLIDAIRE devrait cependant être effectuée dans les prochains jours, des jeunes répondant à nos attentes ayant déposé des candidatures.

3 > Présentation du compte rendu du dernier conseil d'école par M. BOUCAU.

Afin de respecter les protocoles sanitaires, le second conseil d'école a été annulé. L'information suivante a été diffusée aux parents concernant le fonctionnement de l'école sur ce deuxième trimestre, ainsi que sur les perspectives de l'année prochaine.

- *Point sur les effectifs et prévisions de rentrée 2021*

Effectif de l'école : 263 élèves à ce jour, des départs et des arrivées qui se sont compensées.

252 élèves prévus pour la rentrée (beaucoup de départs de CM2, davantage que de futurs PS a priori)

- *Poursuite de scolarité et nouvelles inscriptions*

Concernant la poursuite de scolarité, les modalités d'inscription au collège vont débiter le 16 mars. Pour les élèves des autres classes, les familles recevront une proposition à partir du 4 mai. Le fonctionnement sera expliqué à ce moment-là mais il est le même que les autres années.

Les inscriptions pour l'année prochaine peuvent commencer. Dans un premier temps, les parents doivent se présenter en mairie pour faire la pré-inscription puis ils prennent rendez-vous avec la directrice pour fixer une date d'inscription en école avec visite des lieux. Nous ne savons pas encore si la passerelle sera faite cette année avec la crèche ni s'il y aura la matinée d'inclusion en maternelle pour les futurs élèves de petite section.

- *Point sur les protocoles sanitaires*

A ce jour, les enfants d'élémentaire sont masqués en classe et dans la cour, et doivent se laver les mains en entrant et en sortant de la classe. Nous rappelons que les enfants doivent être munis d'un masque de catégorie 1 et avoir en leur possession 2 masques afin de le changer après manger.

Les récréations sont échelonnées en 3 groupes en élémentaire :

Groupe 1 : Classes de Mme Fiorio, Mme Goyard et Mme Brianceau / Mr Barre

Groupe 2 : Classes de Mme Ginestet et Mme Thénevin

Groupe 3 : Classes de Mme Troupeau, Mme Faurel / Mme Ruissy et ½ classe de Mme Vergne

Ces groupes sont repris le midi et durant le temps périscolaire afin que le non brassage soit respecté. Ainsi, chaque groupe a une zone bien précise.

Durant le repas, les enfants sont espacés de 2 mètres et ont la même place tous les jours. Nous avons réalisé un plan de table afin de connaître leur positionnement. Le restaurant scolaire est partagé en deux espaces (1 espace pour 1 classe) afin qu'il n'y ait pas de brassage d'élève entre classes.

De ce fait, les goûters en classe d'élémentaire sont à ce jour interdits car les enfants doivent enlever leurs masques. Ils sont cependant autorisés en maternelle étant donné que les enfants ne portent pas de masque de la journée. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Une campagne de test est prévue le 29 mars mais la date peut être modifiée. Nous sommes en attente d'informations quant à son déroulement et ses modalités. M. DUBOS obtient confirmation que le personnel communal de l'école sera testé également sur la base du volontariat. Ce test sera gratuit.

- *Projet d'école prix littéraire*

Comme annoncé lors du premier conseil d'école, l'ensemble des élèves travaille cette année sur le voyage. Nous ne pouvons pas nous projeter sur les événements possibles en cette fin d'année donc chaque classe réalise en attendant un ou des petits projets en lien avec le thème.

- *Point sur les différents exercices de sécurité*

Les deux exercices « incendie » ont été réalisés avec succès. La mairie a fait installer un nouveau système d'alarme répondant aux nouvelles normes. Concernant l'exercice « risques majeurs » confinement celui-ci ne pourra pas être réalisé dans les mêmes circonstances que les autres années. Il y aura un rappel du signal en classe et de la conduite à tenir.

Les parents avaient demandé à ce qu'un mot soit mis dans le cahier lors des différents exercices. Nous avons compris qu'il s'agissait uniquement des exercices PPMS « Intrusions » et « Risques majeurs » et non « incendie ». Nous penserons à l'avenir à vous prévenir pour ceux-ci également. Dans tous les cas, les exercices sont terminés pour cette année scolaire.

- *Point coopérative scolaire*

Cotisations de rentrée : 1416,00 €

Cotisations photos : 1900,60 €

Aujourd'hui, le solde bancaire de la coopérative a atteint la somme de 13.181,74 €.

- **Restaurant scolaire**

Depuis le 1 janvier, le CGRE adhère au programme « Fruits et légumes BIO et produits laitiers BIO » de France - AGRIMER, aide de l'Union Européenne par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture. Ce dispositif permet d'obtenir des subventions pour la confection des repas. Cet organisme nous demande en retour de mettre en place une mesure pédagogique, à savoir : La distribution aux enfants de sets de table éducatifs, à compléter pendant le temps scolaire, accompagnés de leur enseignant. Une fois réalisés, quelques sets seront photographiés et envoyés à France – AGRIMER. Le président du Comité de Gestion et son équipe remercient vivement l'équipe enseignante pour son engagement dans cette démarche.

- **Mairie**

Dans un souci d'écologie, la mairie a fait installer des leds dans l'ensemble des bâtiments de l'école. Cette opération s'inscrit dans une des actions « Agenda21 » qui porte sur les économies d'énergie. L'économie d'énergie prévue est d'environ 50% (avant 18 KW/h, après changement 8,8 KW/h). Les pavés Leds installés sont conformes aux exigences de la norme NF EN 12464-1 afin d'éviter la fatigue visuelle.

- **Périscolaire**

Malgré les contraintes liées aux protocoles, les activités périscolaires ont été maintenues. Seule l'activité danse qui est considérée comme sport intérieur, n'a pu être organisée.

Tout comme sur le temps scolaire, les enfants d'élémentaire ont été répartis en 3 groupes (jaune, rouge et bleu) sur le temps périscolaire afin d'éviter au maximum le brassage entre enfants, à l'exception des maternelles pour lequel un protocole plus souple est mis en œuvre.

Les activités se déroulent selon un rythme mensuel, bimensuel ou trimestriel comme cela est précisé sur le tableau des activités périscolaires. Certaines nécessitent une inscription préalable (brico, tennis, art plastique), les autres sont passées en inscription libre à la journée, nous demandons alors aux enfants présents dans leur zone s'ils souhaitent aller à l'activité ce jour. Afin de permettre à un maximum d'enfants de participer à ces activités, les temps en activité ont été partagés, ceci entraîne donc des rotations plus nombreuses sur le trimestre.

Les informations liées au fonctionnement du service sont disponibles sur les panneaux d'affichage situés à l'extérieur du périscolaire (groupes, activités, dates...).

Questions des parents :

- Lors de 2 conseils, il a été demandé qu'un mot soit mis dans les cahiers de liaison suite à un exercice (incendie ou intrusion) afin de pouvoir accompagner les enfants dans leurs questions et réflexions après leur journée d'école. À ces 2 conseils il a été indiqué que cela serait fait mais cela n'est pas systématique. Une organisation peut-elle être mise en place pour rendre systématique cette information ? Voir réponse dans la partie concernée
- Il semble que les consignes pour la célébration des anniversaires ne soient pas identiques dans l'école selon les classes. Rien n'étant inscrit sur le sujet dans le Protocole sanitaire de l'éducation nationale, pouvez-vous préciser quelles sont les règles / le Protocole mis en place pour l'école Georges Brassens s'il vous plaît ? Voir réponse dans la partie concernée
- Y a-t-il des tendances générales à retirer des dernières évaluations ? Il n'y a pas eu de surprise suite aux évaluations. Les élèves en difficultés étaient déjà identifiés dès la fin de l'année dernière. Certains items ont été mieux réussis que d'autres mais dans l'ensemble tous les élèves ont progressé entre la passation de septembre et celle de janvier.
- Au dernier Conseil il avait été question de repeindre des classes du côté maternelle... Est-ce toujours d'actualité ? Oui il y aura des classes repeintes cette année en fonction du planning estival des agents techniques communaux.
- Remerciements à l'équipe du périscolaire de maintenir les activités de fin de journée malgré les organisations à repenser régulièrement

IV : QUESTIONS DIVERSES

Nadège DESCLAUX donne les noms des spectacles retenus pour le prochain « Festival du Petit Bois » : « Kodama, l'esprit de l'arbre » d'Emilien Medail ; « Am Stram Gram » de la Cie Née d'un doute et le « Conservatoire de mécanique instrumentale » de la Cie Virus.

Nicolas PINAUD demeure à la recherche d'une association qui pourrait aider à recenser la faune du bois de Toulonne. Cela pourrait être complété par un apport pédagogique. Cela s'inscrit dans la démarche « Agenda 21 » de la commune. M. BOUCAU l'invite à se rapprocher du lycée forestier de

BAZAS. Ce dernier signale en outre qu'à partir de mars 2022, une nouvelle convention sera signée avec L'association « L'Auringleta » pour animer un club nature en accueil périscolaire qui pourra aussi participer à l'établissement de l'inventaire faune et flore du bois communal.

Marie Claude BOUCAU : informe les élus sur les impayés des loyers communaux (plus de 7.000 €). Après des invitations restées sans réponse à venir rencontrer les responsables du CCAS, des lettres de relance et de mise en demeure, les dossiers ont été transmis à un huissier par le Trésor Public. Les services de l'ADIL vont être saisis pour étudier les suites à donner.

Jean-François BALADE : informe que le ramassage des déchets verts ne reprendra sûrement que fin mai ou début juin, car il ne peut y avoir de tournée s'il y a un jour férié dans la semaine. Sur l'année 2020, cela a représenté entre 10 et 11 t par mois de collecte. Les usagers seront directement informés par un message du Sictom Sud Gironde dans leur boîte aux lettres de la mise à disposition de conteneurs à déchets verts.

Il rappelle également que le Sictom Sud Gironde est partenaire de « Tous au compost » du 27 mars au 10 avril. Information à paraître sur Panneaupocket

Christian RATEAU a été interpellé par des administrés qui pensent que les futurs bacs homologués 2 roues pour la collecte des déchets verts sont trop onéreux (33€). M. BOUCAU précise que ces conteneurs de 240 litres seront entretenus pendant 5 ans par le Sictom Sud Gironde.

Les travaux de rénovation du club house du foot ont bien été avancés. Le choix du béton désactivé sera à finaliser lors du prochain bureau municipal. Mme SESE-DUVILLE regrette la différence de couleur de la toiture.

Les prochains conseils municipaux seront organisés vendredi 9 avril et vendredi 28 mai 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux